

AVENANT A L'ACCORD DU 9 JUIN 2009 SUR LA PARTICIPATION DE GROUPE

Entre les entreprises visées dans le champ d'application du présent accord, représentées par Monsieur Jad ARISS, agissant en qualité de mandataire unique des entreprises concernées,

d'une part

et les organisations syndicales mandatées dans les conditions de l'article L. 3322-7 du code du travail

d'autre part,

il a été conclu le présent accord.

PREAMBULE

Conformément à l'engagement pris précédemment, l'entreprise SOGAREP a été intégrée dans le périmètre de la RSG, par Accord du 30 Juin 2010 relatif à la Représentation Syndicale de Groupe AXA en France, dans les conditions qui y sont définies.

En considération de l'entrée de l'entreprise SOGAREP dans le périmètre de la RSG et de l'accord de Participation de SOGAREP courant jusqu'au 31 décembre 2010, les parties signataires du présent avenant conviennent d'actualiser le périmètre de l'accord sur la Participation de groupe du 9 juin 2009 modifié par avenant du 30 décembre 2009.

Article 1 – Intégration de SOGAREP

Les signataires du présent avenant conviennent que l'entreprise SOGAREP fait partie intégrante, à effet du 1^{er} janvier 2011, du périmètre de la Participation de Groupe, tel que défini dans l'article 1 de l'accord du 9 juin 2009 ; l'annexe de l'accord est modifiée en conséquence.

Article 2 – Substitution d'Annexe à l'accord du 9 juin 2009

L'annexe actualisant le périmètre de la participation de groupe figurant au présent avenant intégrant l'entreprise SOGAREP, se substitue à celle de l'accord du 9 juin 2009.

Article 3 – Durée, Entrée en vigueur et Publicité

Le présent avenant sera soumis à la signature des organisations syndicales au niveau de la Représentation Syndicale de Groupe après avoir été présenté, pour avis, au Comité Central d'Entreprise ou à défaut au Comité d'Entreprise des entreprises du périmètre nouvellement défini.

Le présent avenant est conclu pour une durée identique à celle de l'accord du 9 juin 2009 relatif à la Participation de Groupe.

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, les aménagements qu'il prévoit sont à effet du 1^{er} janvier 2011.

Il fera, dans le respect des articles L.2231-5 et 6 du code du travail, l'objet d'un dépôt :

- à l'Unité Territoriale des Hauts de Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- auprès du greffe du Conseil des Prud'hommes de Nanterre.

Fait à Nanterre, le 22 décembre 2010

Handwritten signatures and initials:
 - Top right: JA
 - Middle right: CB
 - Bottom right: 1
 - Bottom center: GS
 - Bottom left: BR

ANNEXE

**LISTE DES ENTREPRISES AYANT VOCATION A ENTRER DANS LE
PERIMETRE DE LA PARTICIPATION DE GROUPE
Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 1
de l'accord sur la participation de Groupe du 9 juin 2009**

	SOCIETES INCLUSES
ASSURANCE	
COURTAGE AGENTS GENERAUX RESEAUX SPECIALISES	AXA FRANCE (AXA FRANCE VIE ET AXA FRANCE IARD) MONVOISIN ASSURANCES UES AXA CARAIBES (AXA CARAIBES SA IARD ET AXA CARAIBES RESEAU VIE SA) SOGAREP
RISQUES INTERNATIONAUX	AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE AXA GLOBAL P&C (EX AXA CESSIONS) AXA GLOBAL LIFE AXA LIABILITIES MANAGERS
ASSURANCE DIRECTE	DIRECT ASSURANCE (AVANSSUR ET DIRECT ASSURANCE VIE)
PROTECTION JURIDIQUE	JURIDICA
MUTUELLE	MUTUELLE SAINT- CHRISTOPHE ASSURANCES
ASSISTANCE	
	AXA ASSISTANCE FRANCE TRUCK ASSISTANCE INTERNATIONAL
BANQUE	
	AXA BANQUE
GESTION D'ACTIFS	
	UES AXA INVESTMENT MANAGERS (6 SOCIETES) - AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS - AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE - AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SA - AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE - AXA INVESTMENT MANAGERS - AXA INVESTMENT MANAGERS IF
ACTIVITES DE SERVICE INFORMATIQUE	
	UES AXA TECHNOLOGY SERVICES (2 SOCIETES) : - GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES SAS - AXA TECHNOLOGY SERVICES SA UES AXA GROUP SOLUTIONS (2 SOCIETES) : - GIE AXA GROUP SOLUTIONS - SA AXA GROUP SOLUTIONS

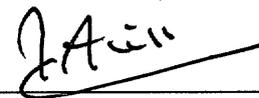
JA
OK

CP
B
BR
CB
2
B
GS

SIGNATURES

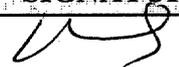
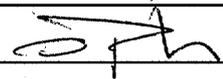
Pour les différentes sociétés appartenant au périmètre du présent accord :

Jad ARISS



Pour les organisations syndicales :

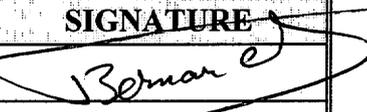
C. F. D. T.

NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
KAYAT	Duciel	ESN	
PEURAS	olivier	CSNA	

C. F. T. C.

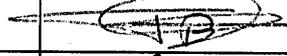
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE

CFE/CGC

NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BERNARD	Alain	DSC	
JOLLY	Alain	CSNA	

la C. G. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
ZOVARO	Brigitte	CSN	

cgt-F.O.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE

UDPA/UNSA			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BLANCHFLOTTÉ	François	CSN	
SCHUMACHER	Giulia	DSC	